

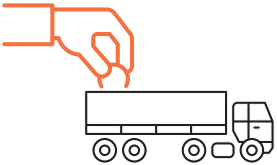
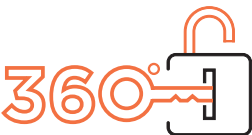




COMMENT FAIRE DU PLAN NATIONAL INTÉGRÉ EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT UN OUTIL EFFICACE POUR UNE CROISSANCE QUALITATIVE

Un aperçu des idées clés que la Chambre de Commerce formule dans sa prise de position au sujet du PNEC

	IDÉE	OBJECTIF
	Introduire un “panier durable” pour le calcul de l'Indice des Prix à la consommation national sous-jacent au système d'indexation automatique.	Désinciter à la consommation de produits fossiles (carburants, mazout, gaz), nocifs pour la santé (alcool, tabac) ou pour lesquels le principe du pollueur-payeur pourrait s'appliquer.
	La taxe CO2 = incitation ≠ punition.	Encourager les entreprises à investir dans les meilleures technologies disponibles visant à réduire les émissions de CO2, en leur accordant une déduction fiscale quand elles le font, au lieu d'adopter un système de taxation unique et homogène, peu adapté aux situations particulières et qui pourrait pénaliser les entreprises ayant le plus besoin d'investir.
	Rembourser les droits d'accise sur le diesel professionnel.	Ne pas pénaliser les secteurs très dépendants des transports et de la logistique.
	Eviter un « lock-in » technologique à moyen et long termes.	Eviter de s'enfermer dans une technologie en particulier (par exemple en privilégiant le tout électrique pour les voitures) et en y investissant des moyens conséquents : éviter que ce soit plus coûteux de changer de technologie que de continuer à subir les pertes liées à la technologie actuelle.
	Intégrer des critères de sélectivité sociale dans le nouveau régime PRIME House prévu pour 2021.	Permettre aux ménages les plus modestes d'accéder plus facilement à ce régime.
	Proposer davantage de mesures destinées à l'industrie, pour que celle-ci puisse investir dans des technologies plus propres et moins émettrices de CO2.	Encourager et soutenir les entreprises du secteur de l'industrie à investir davantage dans la RDI.